

CRAVANT ET SES EOLIENNES

Il existait un projet de parc d'éoliennes à Cravant depuis 20 mois, puisque le Conseil municipal en avait délibéré en octobre 2003 mais la Mairie avait été très discrète depuis lors. Des habitants s'installant récemment dans la Commune avaient demandé à la mairie et même au Maire s'il n'existait pas de projet d'urbanisme : rien à signaler, notamment vis-à-vis des constructions du nouveau lotissement de la Houillerie près du Château d'eau.

Tout à coup, sous la pression du promoteur qui craint une réglementation moins favorable (la loi d'orientation sur l'énergie), la Mairie vous convie quelques jours à l'avance à une réunion « d'information » le 14 juin dernier. Un certain nombre d'habitants, prévenus trop tard, n'ont pas eu le loisir de s'y rendre mais, de toute façon, le projet ne pose pas de problème... : Mme le Maire est convaincue du bien fondé du projet au point d'être prête à en installer dans son jardin (malheureusement elles seront implantées ailleurs, entre Ourcelle, Prenay et Cravant bourg).

Pourquoi avoir oublié ce projet majeur : pas une ligne dans le Bulletin d'information municipal, pas plus lors des réunions d'information annuelle de début 2004 et début 2005 ?

Le projet de permis de construire va être déposé incessamment. Or les articles de presse récents montrent que ***des problèmes se posent inéluctablement*** :

- d'abord le bruit continu (les éoliennes tournent 24h sur 24h),
- l'arrivée dans le paysage d'une forêt de mâts de 100 m et même 150 m de hauteur avec des pales de 45 m de rayon,
- la baisse de valeur, jusqu'à 20%, des habitations qui pourra en résulter,
- la fuite de la faune : gibier, oiseaux.

Des collectifs se sont constitués ; déjà les habitants du hameau de Cernay ont demandé dans leur grande majorité par une pétition à la Mairie le report de l'accord du Conseil municipal, dans l'attente d'un vrai débat. Les maires des communes voisines de Lorges et de Josnes ont exprimé publiquement leur opposition à ce projet qui va défigurer le paysage de la Petite Beauce

Si, comme nous, vous estimez que des éclaircissements doivent vous être apportés, qu'il y a lieu de profiter de l'expérience des autres communes en France, ou tout simplement que vous êtes hostile au projet, rejoignez l'association qui vient d'être créée et envoyez votre cotisation de soutien (5 euros par famille ou membre de famille) avec le bulletin ci-joint.

A retourner à TEMPETE EN BEAUCE Villecoulon 45 190 CRAVANT

Nom :..... Prénom(s) :

Adresse :.....

Téléphone :..... Email :.....

Cotisation par chèque à l'ordre de Tempête en Beauce :.....€